

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---  
M O I 12<sup>e</sup> 64-6

Ratifiant le Décret n°63-241/PR/MFT/DB. du  
18 Mai 1963 relatif à l'ouverture d'un crédit  
supplémentaire de 3.710.000 du Budget National  
Exercice 1963 - Chapitre 504-02 .

---

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur  
suit :

Article 1er. - Est ratifié le Décret n°63-241/PR/MFT/DB. du  
18 Mai 1963 autorisant le virement du chapitre 501-01 Article 4  
au Chapitre 502-02 Article 4 d'un crédit de francs TROIS  
MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE (3.710.000) -

Article 2. - La présente loi sera publiée au Journal Officiel  
de la République du Dahomey et exécutée comme Loi d'Etat

Fait à PORTO-NOVO, le 15 JUILLET 1964

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Pour LE PRESIDENT DU CONSEIL Absent,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation chargé  
de l'intérim;

  
ADANDE

S.M.APITHY

Pour le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan absent,  
Le Ministre des Travaux Publics,  
Transports, Postes et Télécommunications  
chargé de l'intérim;

  
M. LASSISSI;

Ampliations:

PR	5
PC	15
AND	9
Ministres	9
MFAEP	10
CS	4
SGG	4
JORD	1